

Calendrier

Le dépôt des demandes s'effectue actuellement sur « Agora - demande de vœux » jusqu'au 21 janvier 2014 (délai repoussé au 7 février pour les inspecteurs stagiaires).

A l'ouverture d'Agora vœux, il est nécessaire de vérifier les informations suivantes, issues directement d'Agora :

dans la partie agent : situation familiale et nombre d'enfant(s) à charge.

dans la partie carrière : grade, échelon et date de prise de rang.

La saisie de la demande s'effectue en ligne par enchaînement d'étapes (création / modification / transmission).

Le nombre de vœux est illimité.

La demande peut être saisie en plusieurs sessions mais une seule validation finale est permise.

Après validation, l'agent doit imprimer sa demande, la dater et la signer avant de la transmettre aux ressources humaines accompagnée des éventuels justificatifs nécessaires.

Nombre de mouvements

→ 1 mouvement général en septembre 2014

→ 1 mouvement complémentaire en mars 2015, mais sur les mêmes vacances d'emplois (les nouvelles vacances ne seront pas prises en compte).

Les agents doivent indiquer s'ils souhaitent participer aux 2 mouvements ou à un seul de ces mouvements.

NB : Le mouvement spécifique sur postes au 1er juillet 2014 est maintenu, il reste indépendant de la procédure via Agora Vœux.

Niveau d'affectation par grade

Le niveau d'affectation s'effectue en 3 temps(les sélections se font par des menus déroulants) :

1) Direction

La direction correspond à une DDFiP, une DRFiP, ou à une direction spécialisée (DISI, DIRCOFI...). Pensez à faire l'inventaire de toutes les directions qui peuvent vous permettre d'accéder à une zone géographique !

2) Résidence

La résidence correspond en général à une Résidence d'Affectation Nationale (RAN). Mais il est également possible de choisir "sans résidence" en cas de rapprochement externe (priorité), de vœu ALD sur tout le département, de vœu EDRA pour la filière fiscale...

3) Mission / structure

La mission/structure correspond au domaine d'activité.

Elle dépend de la catégorie A, B ou C et de la filière d'origine pour les B et les C (fin des filières en 2015).

Le mouvement s'effectuera encore par filière pour les B et les C, pour la dernière fois (plus de filières en 2015).

ALD signifie "à la disposition du directeur" : l'ALD n'est pas titulaire d'un poste, il est affecté sans tenir compte de l'ancienneté administrative, généralement pour compenser des temps partiels ou des absences de longue durée.

Il existe 2 vœux ALD, soit sur l'ensemble du département, soit sur une RAN (le vœu ALD résidence n'existe pas toujours dans Agora vœux, notamment en catégorie C).

EDRA : Échelon Départemental de Renfort et d'Assistance (uniquement en filière fiscale)

ERD : Équipe de Renfort Départementale (pour la filière gestion publique) ; cette affectation ne correspond pas à un vœu dédié. Un contrôleur devra demander Direction, puis ERD en CAP Locale. Un agent devra demander Gestion des Comptes Publics, puis ERD en CAPL.